

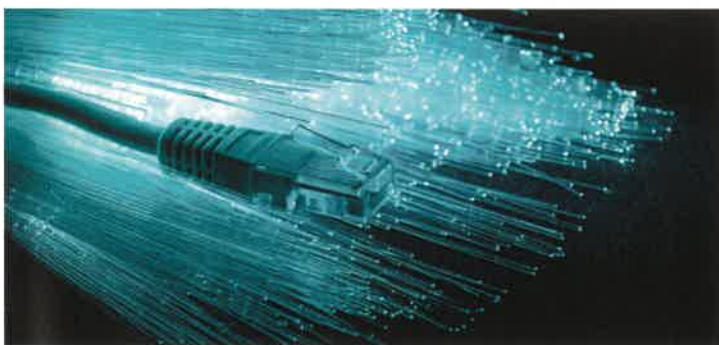
Installation de la Fibre Optique

Les travaux d'implémentation de la fibre au sein de la commune ont commencé en septembre dernier : de nouveaux poteaux ont été installés dans le bourg et de nombreux kilomètres de câbles ont été déployés.

Une réunion d'information publique a eu lieu le 20 mars : l'offre de raccordement de type service public a été présentée par Berry Numérique, et la date d'ouverture du 19 juin a été annoncée. Les bengycois avaient donc jusqu'au 19 juin pour demander un raccordement anticipé, celui-ci est effectué dans les règles de l'art par un sous-traitant de Berry Numérique. A compter du 19 juin, toute demande de raccordement à la fibre est traitée par votre opérateur Internet.

Pour rappel, la fibre permet d'accéder aux services internet (Web, TV, Téléphonie...), avec une stabilité et une vitesse constantes. L'adresse de votre domicile ne joue en rien sur le débit auquel vous pouvez prétendre. Le réseau fibre Berry Numérique est ouvert à des opérateurs moins connus (Coriolis, K-net, Ozone...) que les principaux (Orange, Free, SFR, Bouygues Telecom). Tous proposent des offres différentes. N'hésitez pas à comparer les offres pour bénéficier de celle qui correspond à vos besoins et à votre budget.

La page <https://www.berrynumerique.fr/eligibilite-fibre/> permet de vérifier si votre logement est éligible et de consulter la liste des opérateurs présents sur le réseau.



Calendrier des manifestations

- 28 juin : Kermesse de l'école - *L'Association Scolaire*
- 13 juillet : Fête nationale - *la municipalité et Bengy-Animations*
- 28 juillet : Vide-greniers - *Bengy-Animations*
- 25 août : Commémoration de la fusillade de Franclieu - *la municipalité*
- 2 septembre : Rentrée scolaire
- 16 novembre : Bal country - *Western'Bengycois*
- 24 novembre : Repas du C.C.A.S - *la municipalité*
- 15 décembre : Marché de Noël - *Bengy-Animations*

Le mot du Maire

Le mois de juin 2024 marque pour notre commune 2 événements majeurs :

- La mise en service de la fibre optique laquelle accélérera les communications et toutes les applications numériques,
- la réouverture du restaurant route de Bourges « Le Rendez-vous » par un professionnel confirmé : M. Pierrick DANGERS.

Ces deux événements, marquant le dynamisme de Bengy, renforceront l'attractivité de notre commune dès cet été. Que cette période vous apporte détente, bien-être et sérénité.

Denis DURAND

Réouverture du restaurant

Après la fermeture du « Wheeling bar » en début d'année, nous avons le plaisir d'accueillir Pierrick et Alexandra Dangers, gérants du café-restaurant « Le Rendez-vous », situé 4 route de Bourges.

Ouvert du mardi au dimanche midi, en plus de l'activité restauration, ils seront équipés d'un point relais colis.

Avec tous nos encouragements, nous leur souhaitons bonne réussite pour cette activité essentielle pour notre commune.



Franclieu (80 ans)

Le 6 juin 1944, les troupes anglo-américaines débarquent sur les côtes normandes. La débâcle s'annonce pour l'armée allemande. Sous la mitraille de l'aviation alliée, les troupes se replient vers l'Allemagne en multipliant, en représailles, les exactions. C'est ainsi que le 29 août 1944, au lieu-dit « Franclieu » près de Bengy-sur-Craon, 7 hommes tombent, fusillés sous les balles nazies : deux habitants du village qui enlevaient sur la route des cadavres de chevaux tués la veille et cinq ouvriers qui travaillaient à la ferme. Complétant leurs atrocités, ils incendient trois fermes en repartant : Les Rigolettes, Les Ridonnes et Franclieu.

Quatre-vingts ans ont passé mais le souvenir de ce jour maudit reste et doit rester. Chaque année, parents, amis, familles, élus et anciens combattants se recueillent à la stèle érigée à leur mémoire. Cette année, la cérémonie aura lieu le 25 août à 11h00. Venez nombreux leur rendre hommage.

Chiens et de chats, conduite à tenir

A nos amis des bêtes.

La cause animale est une préoccupation pour tous et la prolifération des chats errants en est une. Rappelons qu'un chat est dit errant lorsqu'il est trouvé dans des lieux publics, sur le territoire d'une commune, qu'il est non stérilisé, non identifiable, sans propriétaire ou sans gardien (article L211-20 du code rural). En conséquence, le contrôle et la maîtrise de leur prolifération passent par la stérilisation. Les bénéfices de celle-ci sont nombreux : amélioration de leur état sanitaire, de l'hygiène, de la tranquillité publique et de la cessation de nuisances (sacs-poubelles éventrés, bagarres de chats, intrusions dans des habitations ou jardins privés...).

Alors, penser à faire stériliser son chat, c'est être responsable, c'est l'aimer mais c'est aussi lutter contre la misère et la souffrance animale.

Pour un environnement propre et agréable pour tous, nous rappelons que les déjections de chiens, interdites sur la voie publique, sur les trottoirs ainsi que sur les espaces verts doivent être ramassées par leur propriétaire et ce, par mesure d'hygiène et de sécurité. En cas de non-respect de cette interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe. A la responsabilité de chacun pour un village propre et accueillant s'ajoutent la bonne volonté et le civisme des propriétaires de nos amis les chiens.




Accélération des énergies renouvelables

Afin de répondre à la demande d'électricité et de développer les énergies décarbonées, le gouvernement a sollicité l'ensemble des communes pour définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. L'éolien n'étant pas possible dans notre commune, en raison notamment de la proximité de la base aérienne d'Avord, le photovoltaïque est à privilégier. Le conseil municipal a proposé de développer celui-ci sur des terrains en friche situés sur le polygone de la DGATT.

Par ailleurs, suite à une pré-étude de faisabilité réalisée sur la communauté de communes du Pays de Néronde pour l'implantation d'un méthaniseur, cinq parcelles de notre commune peuvent être concernées, elles sont situées à proximité du gazoduc qui traverse la commune.

La mairie vous informe

www.mairie-bengy.fr : Le site Internet évolue afin de mieux répondre à vos besoins. Suivez-nous également sur  !



Transports scolaires

Les inscriptions pour bénéficier de transports scolaires sont à effectuer prioritairement en ligne jusqu'au 19 juillet inclus. A défaut, les inscriptions papier sont possibles jusqu'au 12 juillet. Au-delà de ces dates, une majoration de frais de gestion de 15€ sera facturée.

25€ de frais de dossier seront facturés par la région. Les cartes transmises par courriers postaux sont valables 8 ans par renouvellement de l'inscription annuelle avec 15€ facturés si le remplacement est nécessaire.

Informations et inscriptions:

<https://www.remi-centrevaldeloire.fr>



Les écoles

L'effectif scolaire s'annonce en progression pour la rentrée prochaine. Actuellement, 50 élèves sont répartis en 3 classes :

- 20 en classe de maternelle, dont les cours sont assurés par Mme FRESNEAU le lundi, et par Mme VIANO du mardi au vendredi, aidées de Mme GAMBAGE, agent territorial spécialisé des écoles maternelles.
- 15 en classe de C.P, C.E.1 et C.E.2, dont les cours sont assurés par Mme FRANCOISE.
- 15 en classe de C.M.1 et C.M.2 dont les cours sont assurés par M. IVIGLIA, remplacé 12 mardis par an par Mme PIERRE, afin qu'il se consacre à ses missions de direction.

Mesdames de AGUEDA et LE GAL interviennent afin d'accompagner individuellement des élèves en situation de handicap.

La direction est assurée par M. IVIGLIA - 02.48.59.11.14.

Personnel

Mme Céline LAGARDE ayant quitté la commune suite à une mutation, Mme Amandine LENORMAND a rejoint notre équipe en tant qu'adjointe administratif en charge de l'accueil.

Amandine vous reçoit avec le sourire et répond avec compétence et gentillesse à vos demandes. Elle a été sélectionnée parmi de nombreuses candidatures.

Nous remercions Céline pour la qualité de son travail et nous lui souhaitons beaucoup de satisfactions professionnelles et personnelles.